

## SÉANCE DU 09 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre le neuf décembre à vingt heures trente le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Antton CURUTCHARRY

**Etaient présents :**

Mme ARANGOITS Isabelle, M. BIDART Pierre Dit Betti, M. CLAUZEL Sébastien, M. COSCARAT Jean Michel, M. CURUTCHARRY Antton, Mme DEGUIRAUD Hélène, Mme DUPUY Maddalen, Mme HARISTOY Marie-Agnès, M. ITHURBURUA Daniel, Mme JUANTORENA Annie, Mme MERCAPIDE Sandrine, M. MOCHO Frantxoa, Mme MOUSQUES Bernadette, M. OLÇOMENDY Betti

**Procuration(s) :**

M. BIBES Jean Paul donne pouvoir à Mme DUPUY Maddalen

**Etai(ent) absent(s) :**

**Etai(ent) excusé(s) :** M. BIBES Jean Paul

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MOUSQUES Bernadette

Date convocation : 02 décembre 2024- Date d'affichage : 02 décembre 2024

**OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE D'IROULEGUY AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE ANNEE 2024-2025- NOMENCLATURE 8.1**

Le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération en date du 17 décembre 2021 le montant de la participation financière de la Commune d'Irouléguay aux charges de fonctionnement de l'école primaire Publique de Saint Etienne de Baigorri avait été fixé à 900 € par enfant et devait être réévalué chaque année.

Il invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ce montant, en précisant que le tarif est grevé par la hausse des tarifs de l'électricité.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**DÉCIDE** d'appliquer pour l'année scolaire 2024-2025 le tarif de **1026 €** par enfant, quant à la participation financière de la Commune d'Irouléguay, aux charges de fonctionnement de l'Ecole Primaire Publique

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 15

POUR : 15

CONTRE

ABSTENTION :

Acte rendu exécutoire Après publication ou notification le 16/12/2024

Et après transmission en sous-préfecture le 16/12/2024

Le Maire,

Antton CURUTCHARRY

